

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 539 accordant une permission à Mohamed Kamil

n° 539

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 mai 1949

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro

31 mai 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 117 en date du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement, du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française les Somalis

Sur proposition du directeur du service de santé,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence de vingt jours, à solde entière, pour en jouir Obock, est accordée à Mohamed Kamil, infirmier à l'hôpital colonial.

#### Art. 2

La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 mai 1949 sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général  
R.

**CHAMBOREDON**